

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'étranger, les frais de poste en sus. — Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 4 JUILLET 1891

PAS DE TYRANIE !

Si nous n'admettons pas ce qu'on est convenu d'appeler la tyrannie des patrons, nous n'admettons pas davantage qu'on la remplace par celle des syndicats.

Ou voit, par ce qui se passe à Paris, que la tendance actuelle est de faire des syndicats des bureaux de placements exclusifs et omnipotents ?

Or, du moment qu'ils auront le monopole des placements, qui nous garantit qu'ils n'enverront pas d'un côté les ouvriers les moins habiles et plus difficiles à gouverner, et de l'autre les meilleurs et plus raisonnables. Ils pourront ainsi, à volonté, ruiner les maisons qui leur déplairont ; celles qui ne verseront pas à la caisse syndicale d'assez fortes primes, et peut-être même, car il faut s'attendre à tout par ce temps de pots-de-vin, celles qui ne sauront pas acheter certaines complaisances. Les ouvriers eux-mêmes ne se laisseront-ils pas quelques rançons pour obtenir des emplois ? Nous entendons tous les jours se plaindre que des contremaîtres ou des employés, dont les femmes exercent une profession ou tiennent un petit commerce, ont des faveurs particulières pour les clients de madame.

On nous a cité autrefois un cabaretier, employé de la Ville, qui ne payait les ouvriers sous ses ordres que chez lui, à partir de onze heures du soir, de manière à les retenir jusqu'à minuit. Est-on bien sûr que rien de pareil ne se produise dans les syndicats ?

Nous sommes partisans des syndicats, nous l'avons dit et nous le répétons, et c'est pour quoi nous n'hésitons pas, au risque d'être mal compris, à leur signaler les écueils où ils pourraient se briser. Si l'autorité passe trop complète des patrons aux syndicats, ce seront les syndicats qui hériteront de la défaillance des ouvriers ; qu'on veuille bien y réfléchir.

D'un autre côté, ou les syndicats feront des catégories d'ouvriers, ou ils imposeront le même salaire à toutes les maisons et pour tous les ouvriers du même état.

Dans le premier cas, qui sera le classement et à combien de réclamations, de récriminations, de querelles ne donnera-t-il pas lieu ? Est-ce qu'on s'avoue jamais moins capable que son voisin ? Et si l'on procède à un examen, si l'on exige un chef-d'œuvre, comme dans les anciennes corporations, échapperait-on complètement aux rancunes des incapables et de leurs familles ? Ce sera comme à l'école où il n'est pas rare de voir même les élèves les plus paresseux se croire dignes du premier prix.

Dans le second cas, est-il juste qu'on exige de tous et pour tous le même salaire ? Est-ce que le tisserand en cotonnades peut gagner autant que le tisserand en soieries ? Est-ce que, dans le même établissement, l'ouvrier qui gâche en un jour quelques mètres de tissus peut raisonnablement gagner autant que celui qui en fait le double et sans défauts ?

Et puis, une fois assuré du salaire, ne s'en trouvera-t-il pas qui jugeront inutile de se hâter ? et si on les renvoie, le syndicat les couvrira-t-il de sa protection ? exigera-t-il leur réintégration, ou refusera-t-il de les remplacer, ou mettra-t-il la maison en interdit de manière à forcer le patron à céder ou à fermer son usine ?

Dans quel cas enfin considéra-t-il un renvoi comme légitime ?

Nous admettons, à la rigueur, qu'on protège les syndicats contre les prétentions exclusives de certains patrons ; mais il faudrait en même temps défendre les patrons contre les

SUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX

AGENCE SPÉCIALE À PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. LAVAS, LAPISTE et C°, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

exigences déraisonnables que pourraient formuler les syndicats, si la loi était votée.

Et puis les syndicats seront-ils obligatoires pour tous les ouvriers, et, s'ils ne le sont pas, leur sera-t-il permis de décréter la grève pour obtenir le renvoi des ouvriers non syndiqués ? L'ouvrier sera-t-il permis de molester les ouvriers syndiqués ou non syndiqués qui continueront de travailler en cas de grève ? Nos lois ont aboli l'exposition publique des condamnés : allons-nous la voir rétablie sous une autre forme ?

L'autorité du syndicat sera-t-elle absolue ? Évidemment c'est là qu'on vise ; on croit sans cela ne pouvoir arriver à rien. Ce sera constituer en France une foule de tribunaux disposant, non des plombs et des puits, comme les Di de Venise, mais du sort de l'industrie et du pain de millions de familles. On peut affirmer que ce sera aussi la dissolution prochaine et la ruine des syndicats : car en France on ne supporte longtemps aucune espèce de tyrannie.

Si l'est quelquefois bon de boire, il est toutefois mauvais de s'enivrer, et les syndicats feront œuvre de sagesse en étudiant néanmoins quelles limites, à défaut de lois, ils entendent mettre à leur autorité, quelle liberté ils peuvent laisser à leurs membres et quelle part ils comptent réservé à l'autorité des patrons.

Plus il seront modérés, plus ils auront chance de vie.

Abordons maintenant une autre question que ne prévoyait pas la loi Bovier : si heureusement repoussée par le Sénat.

Ne pourra-t-il y avoir, dans une même localité, qu'un seul syndicat par corps de métier ou en admettre-t-il plusieurs ? Et s'il y en a plusieurs, les patrons auront-ils la liberté de préférer les ouvriers d'un syndicat à ceux de l'autre ?

Elargissons la question, car on semble oublier aujourd'hui que tout le monde n'est pas dans les usines. Supposons que les tailleur-syndicats se syndiquent ; un ouvrier admettrait-il que, s'il est mécontent de son tailleur, le syndicat viendrait lui dire : votre plainte n'est pas fondée, et je défends à tous les autres tailleur-syndicats de travailler pour vous ; reprenez celui qui vous a, dites-vous, mal culotté, ou allez vous promener... en chemise !

La comparaison paraîtra risquée ; mais elle sera comprise ; or, être compris, c'est le seul esprit auquel nous visons.

De même les bouchers vous mettraient au pain sec, que les boulangers pourraient d'ailleurs vous refuser, comme l'épicier pourrait vous laisser sans moutarde.

Il est pourtant les mêmes droits que les ouvriers d'usine, et leurs prétentions ne seraient pas plus déraisonnables que celles des autres syndicats.

Enfin croit-on que les patrons et contremaîtres seront jamais assez naïfs pour dire à un ouvrier : je vous renvoie ou je ne vous embauche pas, parce que vous faites partie d'un syndicat ! Assurément non, mais l'ouvrier n'en croira rien, et voilà un procès d'engagé. C'est alors qu'il ne faudrait plus songer à supprimer des juges !

Si véritablement une loi était nécessaire, ce dont nous nous permettons de douter un tantinet, elle devrait être méticullement étudiée, régler les droits et les devoirs réciproques des patrons et des ouvriers, et protéger ceux qui entendent rester libres, car la liberté est le premier des biens de ce monde, et, au beau pays de France, il ne doit plus y avoir de serfs.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

LES MASSACRES EN CHINE

San Francisco, 3 juillet. — Un paquebot venant de Hong-Kong apporte des détails relatifs aux massacres de Nanking. L'école méthodiste de filles a été pillée et brûlée, le 25 mai, par la populace chinoise. L'intervention des soldats envoyés par le vice-roi, à la suite des instances pressantes des missionnaires, a empêché la démolition d'autres maisons. Les missionnaires avaient été avertis, le dimanche précédent, que leurs maisons seraient brûlées. Ils étaient embarqués pour Shanghai.

A Tamsui, le 1er juin, la population a pillé les maisons missionnaires. Elle réussit à battre les soldats envoyés pour réparer les dégâts et à s'emparer d'un mandarin. Ce dernier fut gravement maltraité. On le traîna par les cheveux jusqu'au cimetière chrétien. Là, les cadavres furent exhumés, décapités, et les têtes mises en tas.

Le 2 juin, on reçut à Shanghai une dépêche de Cinkiang annonçant que les églises chrétiennes situées près de Tanyang étaient en ruines. D'autre part, l'église catholique de Huchow avait été attaquée, le 15 mai, par une foule furieuse, menacé de tuer les pasteurs, cette dernière ayant été déportée par les missionnaires.

Le 15 juin, une vague de révoltes ayant été capturée, le vice-roi autorisa les autorités locales à procéder à l'exécution des coupables sur la place publique.

Le 16 juin, une émeute qui avait eu généralement lieu dans les quartiers occidentaux a causé une morte au peuple et à l'armée.

Le 17 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Les révoltes seraient l'œuvre de sociétés secrètes, le but poursuivi par celles-ci étant de provoquer des troubles qui auraient créé de nombreuses difficultés dans le gouvernement chinois et les grandes puissances. Les sociétés secrètes espéraient pouvoir profiter des embarras du gouvernement pour faire éclater une révolution.

Les révoltes seraient l'œuvre de sociétés secrètes, le but poursuivi par celles-ci étant de provoquer des troubles qui auraient créé de nombreuses difficultés dans le gouvernement chinois et les grandes puissances. Les sociétés secrètes espéraient pouvoir profiter des embarras du gouvernement pour faire éclater une révolution.

Le 18 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Les révoltes seraient l'œuvre de sociétés secrètes, le but poursuivi par celles-ci étant de provoquer des troubles qui auraient créé de nombreuses difficultés dans le gouvernement chinois et les grandes puissances. Les sociétés secrètes espéraient pouvoir profiter des embarras du gouvernement pour faire éclater une révolution.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés.

Le 19 juin, une révolte des missionnaires a commencé à Tamsui. Les eunuques furent également révoltés pour protéger leurs nationaux dans les différentes stations du Yang-tse.

En présence de ces faits, dès le 8 juin, les représentants des puissances étrangères en résidence à Pékin, informèrent le gouvernement chinois que des mesures énergiques seraient prises si les étrangers n'étaient pas protégés